

# Arrêté fédéral concernant l'acquisition de matériel d'armement (Programme d'armement complémentaire 2002)

du 2 décembre 2002

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 60 et 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message complémentaire du Conseil fédéral du 3 juillet 2002<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## Art. 1<sup>3</sup>

<sup>1</sup> L'acquisition du matériel d'armement, telle qu'elle est proposée dans le message complémentaire du 3 juillet 2002, est approuvée.

<sup>2</sup> Un crédit d'engagement de 37 millions de francs est alloué pour l'acquisition de matériel d'armement.

<sup>3</sup> A titre de compensation le crédit d'engagement destiné à l'acquisition du char de grenadiers 2000 dans le programme d'armement 2000 est réduit de 37 millions de francs.

## Art. 2

<sup>1</sup> Les crédits de paiement annuels sont inscrits au budget.

<sup>2</sup> Les crédits de paiement pour l'acquisition du matériel d'armement grèvent la rubrique 540.3239.001, matériel d'armement, Groupement de l'armement.

## Art. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités de l'acquisition.

## Art. 4

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 16 septembre 2002

Le président: Anton Cottier  
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 2 décembre 2002

Le président: Yves Christen  
Le secrétaire: Christophe Thomann

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2002 5181

<sup>3</sup> Le présent arrêté complète l'arrêté fédéral du 2 décembre 2002 concernant l'acquisition de matériel d'armement (Programme d'armement 2002) (FF 2003 94).

## **Arrêté fédéral <bd> concernant l'acquisition de matériel d'armement (Programme d'armement complémentaire 2002)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.01.2003
Date	
Data	
Seite	96-96
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 914

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.